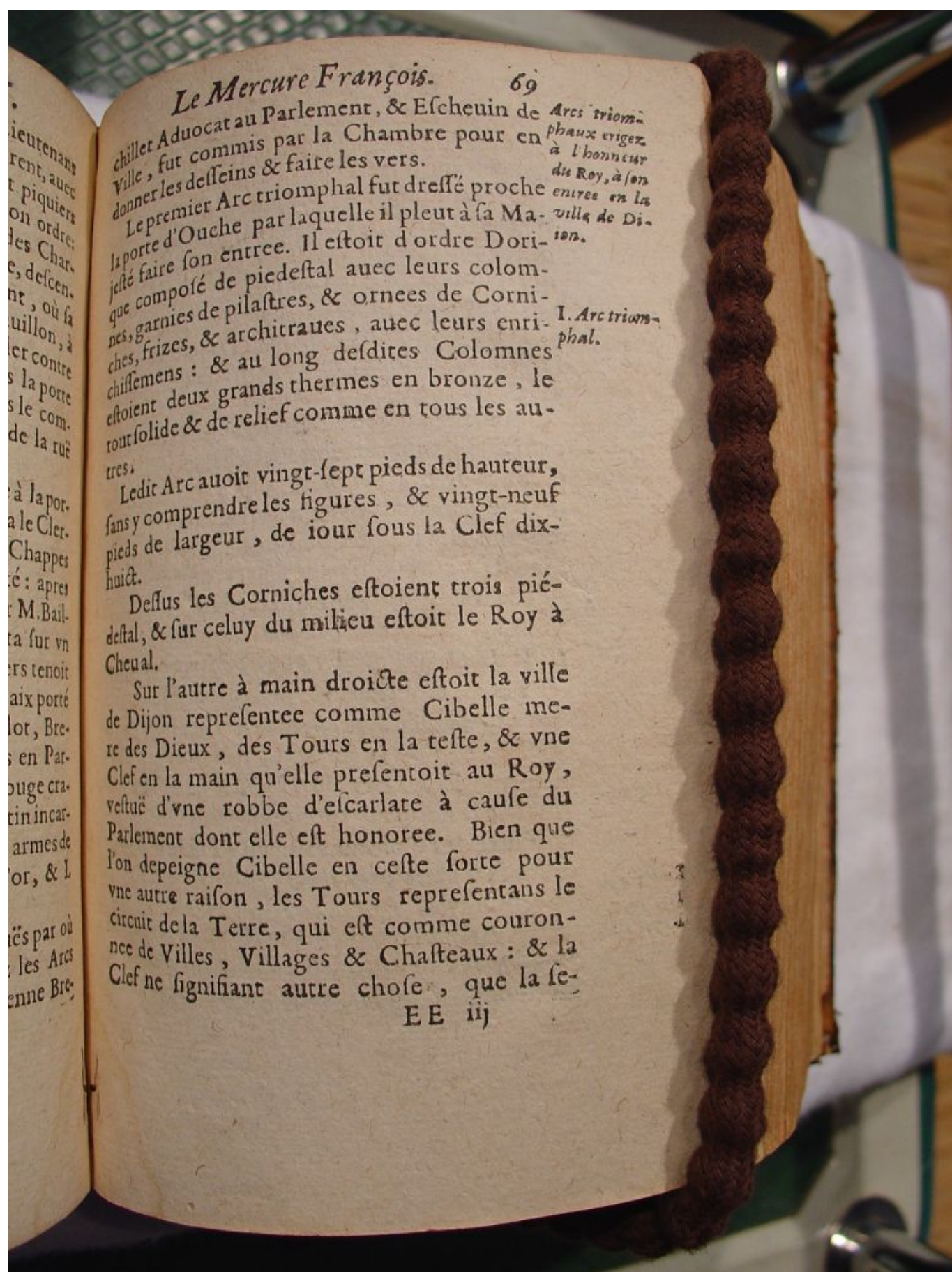


1629_069.jpg



1629_757.jpg

Le Mercure François. 757

min pour aboutir à vne ruine irreparable. Et pour le troisieme, il est mal-aisé de croire que ce diuertissement eust peu estre fait par le bruslement & le pillage du pays de la Veluë, comme iugeoit tres-bien le Comte Henry, ce qu'il eust empesché s'il eust esté aussi pôctuellement obey, que sa charge & son desir le requeroit: pour ce qu'il voyoit bien que l'ennemy pour ruine, bruslemēt & rauage, n'eust peu estre esbranlé ny contraint de quitter le siege de Boissleduc, parce que ce rauage pouuoit estre réparé en moins de deux ans. Et d'autant que cette maxime est veritable, qui dit, que pays ruiné vaut mieux que pays perdu; il falloit faire paroistre en toutes façons de vouloir cōseruer pour tousiours la chose acquise, & y tra-
 uailer tout de bon: ce qui ne pouuoit estre en
 bruslant & ruināt, d'autant que ce que l'on veut
 retenir veut estre gardé & conserué en son en-
 tier: mais ce qui ne se peut cōseruer, est ordinaie-
 ment exposé aux ruines & aux degasts; ce que
 souuentefois on est contraint faire par la loy
 de la guerre. Ainsi Agesilaüs pour chasser Pha-
 nabasuc d'Afrique, gasta tout le pays, luy ostāt
 l'aïse & la cōmodité de son sejour. Mais vou-
 lant conseruer ses conquestes d'Asie, il vſa de
 douceur, sans effusion de sang & sans bānir vn
 seul des Offic. des pays qu'il alloit cōquerant.

Pour donc bien conduire ceste expedition
 deux choses estoïēt requises. La premiere, vſer
 de grande clemence enuers les habitans du
 pays de toutes cōditions & qualitez, avec vne

*Les ruines
 & ravaiges
 faits en quel-
 le ne pouuoient
 deliurer
 Boissleduc.*

*Prudence
 d'Agesilaüs.*

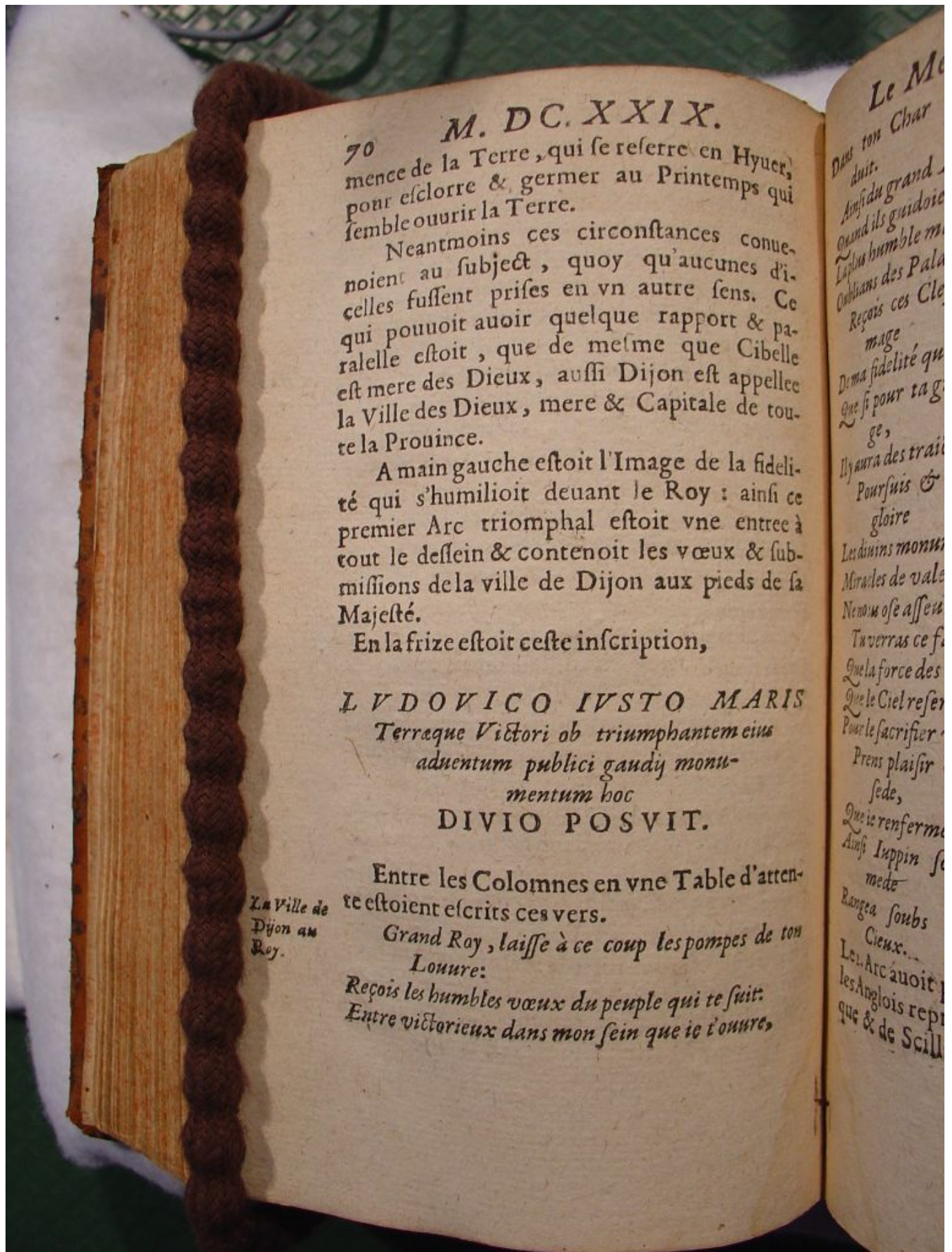
*Deux cho-
 ses requises
 à ceste expe-
 dition.*

CCCC iij

1629_758.jpg



1629_070.jpg



70 M. DC. XXIX.

mence de la Terre, qui se reserre en Hyuer,
pour esclorre & germer au Printemps qui
semble ouurer la Terre.

Neantmoins ces circonstances conue-
noient au subject, quoy qu'aucunes d'i-
celles fussent prises en vn autre sens. Ce
qui pouuoit auoir quelque rapport & pa-
rallele estoit, que de mesme que Cibelle
est mere des Dieux, aussi Dijon est appelée
la Ville des Dieux, mere & Capitale de tou-
te la Prouince.

A main gauche estoit l'Image de la fideli-
té qui s'humilioit deuant le Roy : ainsi ce
premier Arc triomphal estoit vne entree à
tout le dessein & contenoit les vœux & sub-
missions de la ville de Dijon aux pieds de sa
Majesté.

En la frize estoit ceste inscription,

L V D O V I C O I V S T O M A R I S
Terreque Victori ob triumphantem eius
aduentum publici gaudij monu-
mentum hoc
DIVIO POSVIT.

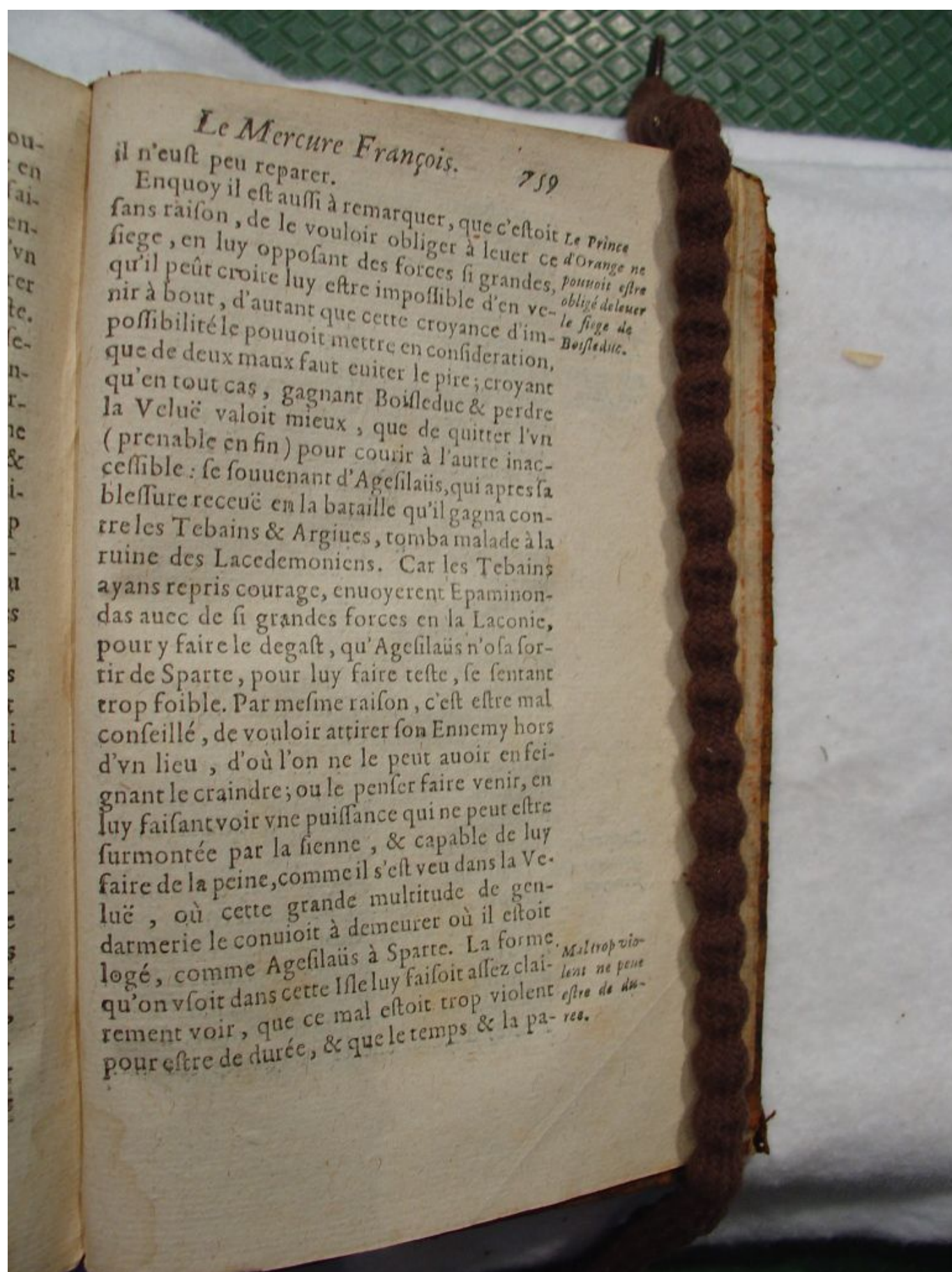
Entre les Colomnes en vne Table d'atten-
te estoient escrits ces vers.

La Ville de
Dijon au
Roy.

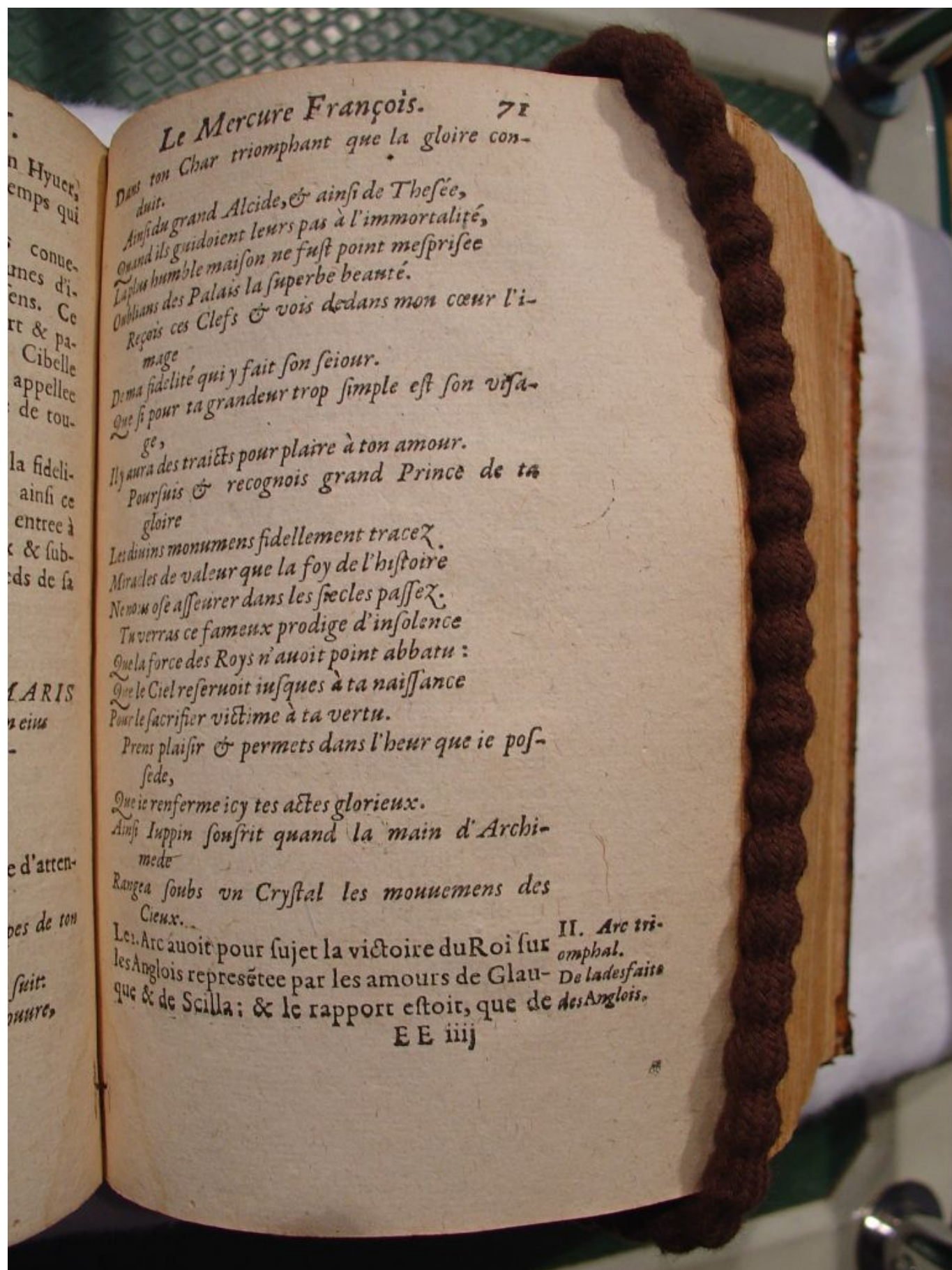
Grand Roy, laisse à ce coup les pompes de ton
Louure:

Reçois les humbles vœux du peuple qui te suit.
Entre victorieux dans mon sein que ie t'ouure,

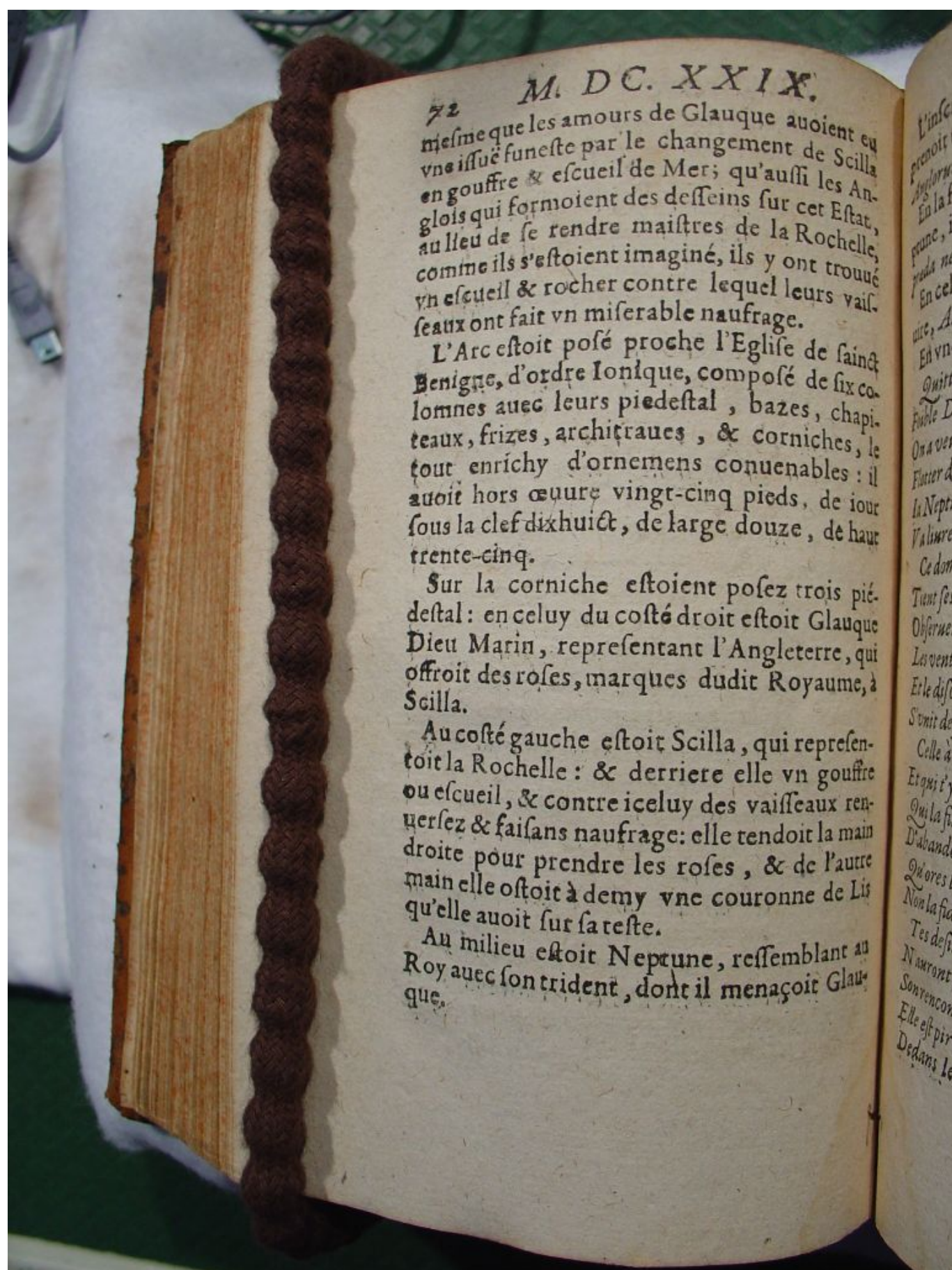
1629_759.jpg



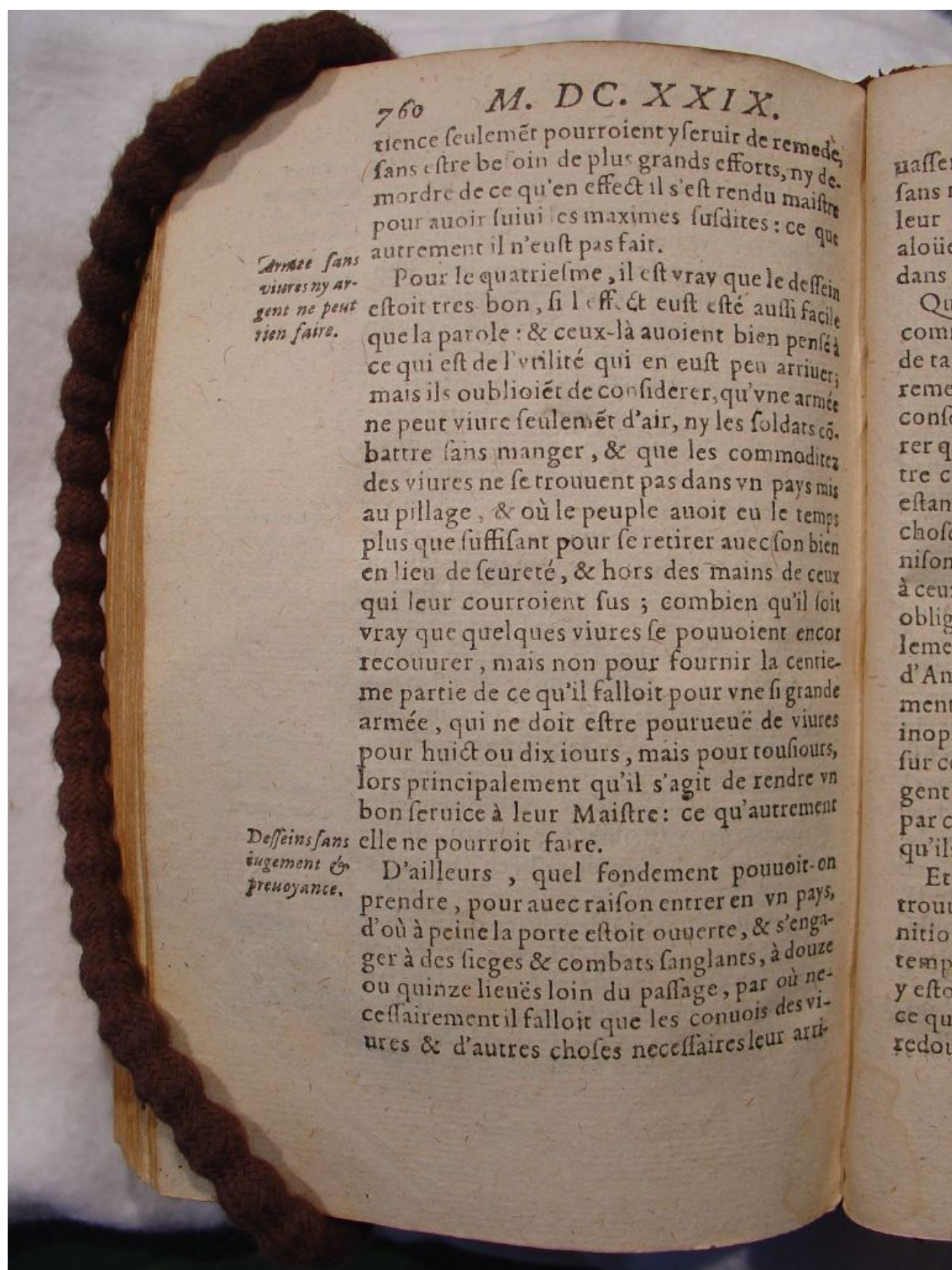
1629_071.jpg



1629_072.jpg



1629_760.jpg



760 M. DC. XXIX.

rience seulemēt pourroient y seruir de remede, sans estre be oin de plus grands efforts, ny de mordre de ce qu'en effect il s'est rendu maistre pour auoir suiui les maximes susdites: ce que autrement il n'eust pas fait.

Armée sans viures ny argent ne peut rien faire.

Pour le quatriesme, il est vray que le dessein estoit tres bon, si l'effect eust esté aussi facile que la parole: & ceux-là auoient bien pensé à ce qui est de l'vtilité qui en eust peu arriuer; mais ils oublioiet de considerer, qu'une armée ne peut viure seulemēt d'air, ny les soldats combattre sans manger, & que les commoditez des viures ne se trouuent pas dans vn pays mis au pillage, & où le peuple auoit eu le temps plus que suffisant pour se retirer avec son bien en lieu de seureté, & hors des mains de ceux qui leur courroient sus; combien qu'il soit vray que quelques viures se pouuoient encor recouurer, mais non pour fournir la centieme partie de ce qu'il falloit pour vne si grande armée, qui ne doit estre pourueüe de viures pour huit ou dix iours, mais pour tousiours, lors principalement qu'il s'agit de rendre vn bon seruice à leur Maistre: ce qu'autrement elle ne pourroit faire.

Dessains sans iugement & preuoyance.

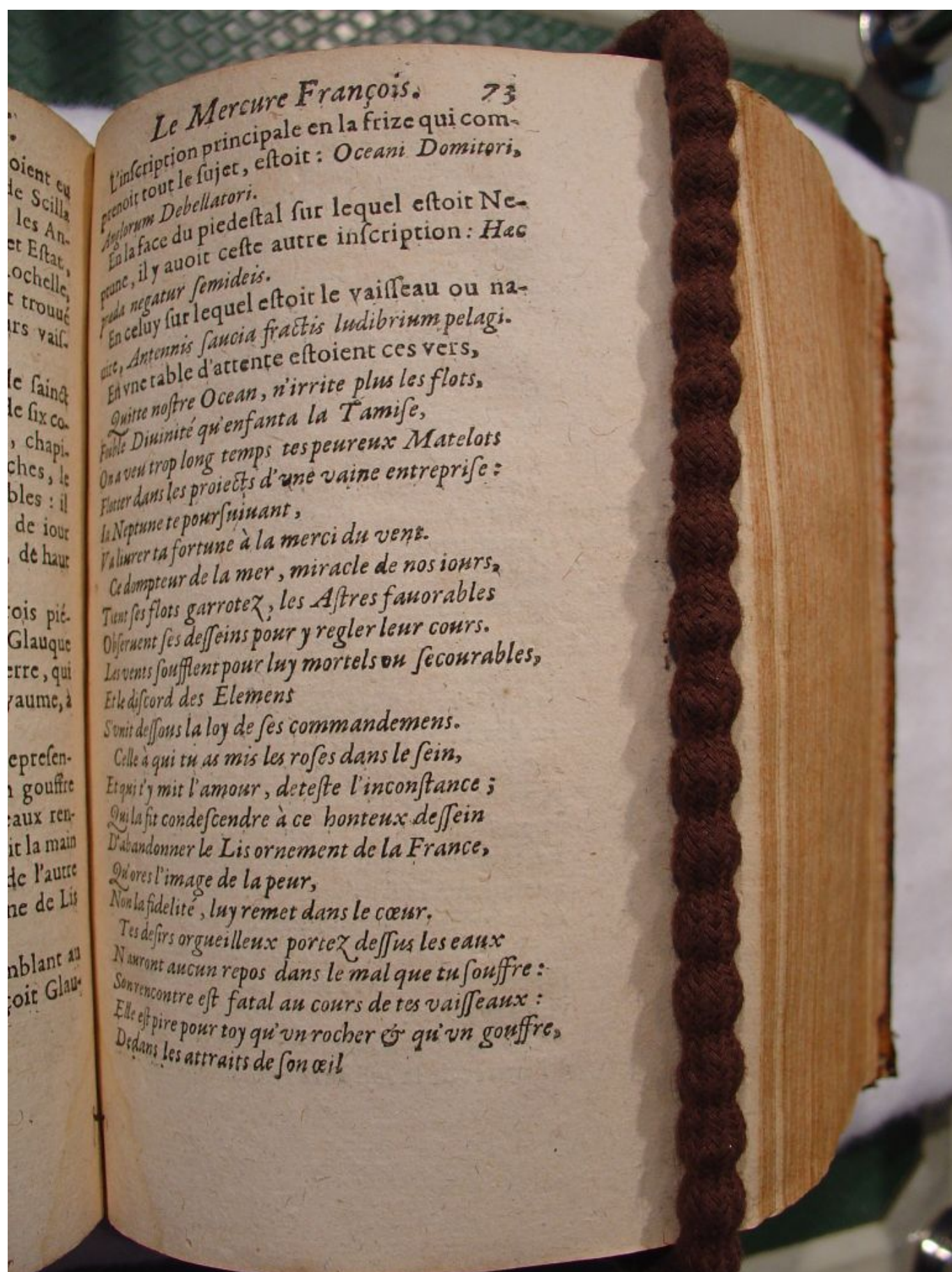
D'ailleurs, quel fondement pouuoit-on prendre, pour avec raison entrer en vn pays, d'où à peine la porte estoit ouuerte, & s'engager à des sieges & combats sanglants, à douze ou quinze lieuës loin du passage, par où necessairement il falloit que les conuois des viures & d'autres choses necessaires leur arri-

uasser sans leur aloüe dans l

Qu com de ta reme confé rer qu tre co estant chose nison à ceu oblig leme d'Am ment inopi sur ce gent par c qu'ils

Et trouu nition temp y esto ce qu redou

1629_073.jpg



1629_761.jpg

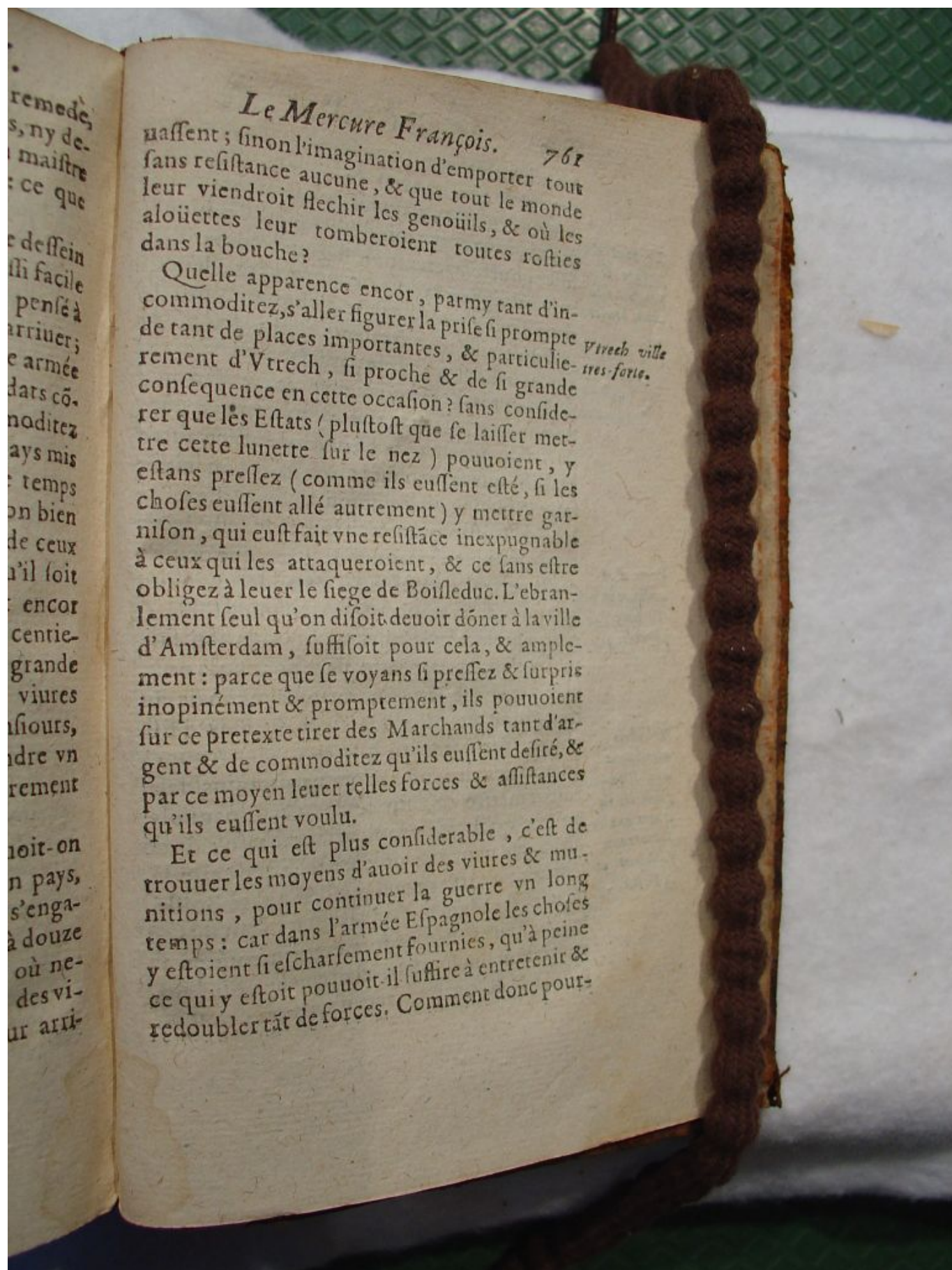


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan